

HAD : organiser l'hospitalisation du patient chez lui



L'hospitalisation à domicile (HAD) permet des soins hospitaliers sécurisés et coordonnés avec un avis médical possible 24h/24h sur le lieu de vie des patients.

L'HAD permet de :

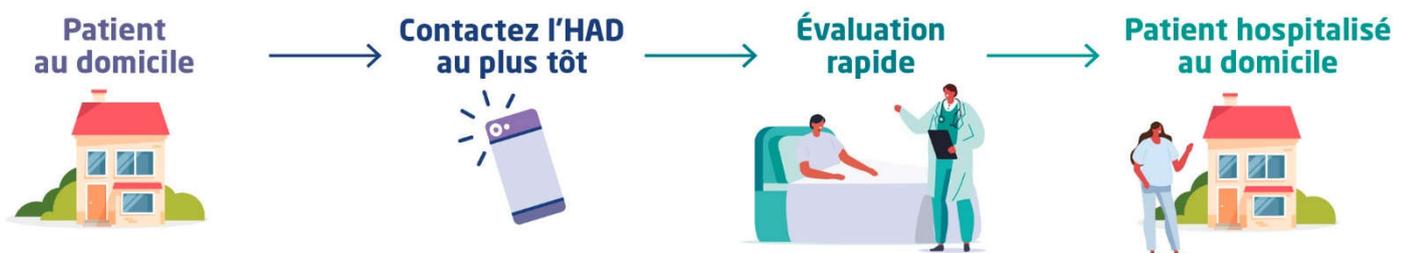
- ▶ Réduire les passages aux urgences
- ▶ Raccourcir ou éviter les hospitalisations en services conventionnels
- ▶ Apporter une expertise et accompagner la fin de vie

L'HAD à domicile en 3 étapes



Organisez l'hospitalisation du patient à son domicile

- ▶ Définissez le projet thérapeutique
- ▶ Informez le patient et son entourage
- ▶ Contactez l'HAD du territoire





QUESTIONNAIRE

Le patient peut-il rester chez lui avec l'HAD ?

Au moins une réponse positive,
contactez l'HAD !

- ✓ **Le patient présente un épisode d'aggravation et nécessite la mise en place de soins hospitaliers**
- ✓ **Un projet collégial en soins palliatifs est défini pour un patient porteur d'une pathologie chronique évolutive qui souhaite rester chez lui jusqu'à son décès**
- ✓ **Le patient a besoin d'au moins un des items suivants :**
 - ▶ Prise en charge de la douleur et symptômes d'inconfort
 - ▶ Continuité des soins, notamment la nuit
 - ▶ Injections intraveineuses répétées ou médicaments de la réserve hospitalière
 - ▶ Prise en charge du Covid-19 chez un patient à risque et/ou sous oxygénothérapie
 - ▶ Soins pour pansements complexes
- ✓ **L'état du patient répond à l'une des situations suivantes :**
 - ▶ Risque d'aggravation nécessitant une surveillance régulière
 - ▶ Recours réitérés à l'hospitalisation avec hébergement
 - ▶ Refus d'hospitalisation alors que des soins et une surveillance sont nécessaires
 - ▶ Complexité médico psycho-sociale

POUR ALLER PLUS LOIN

1

Évaluer l'éligibilité à l'HAD



ADOP-HAD

OU

TÉLÉCHARGEZ
l'application
ADOP-HAD
sur votre
smartphone



2

Faire une demande d'HAD

Par téléphone

Par email via un
formulaire de l'HAD

OU

Via Trajectoire

